



CCHSCT DGAC du 31 mars 2014 : la prise de conscience !

Ce CCHSCT DGAC a été significatif d'un début de réelle prise de conscience par l'Administration...: **la santé au travail doit devenir une priorité à la DGAC, aussi bien en termes de résultat qu'en termes de moyen !**

Ces moyens passeront notamment obligatoirement et systématiquement par une harmonisation des démarches locales (le Document Unique en étant le point d'orgue). Les personnels d'encadrement (N+1, N+2 et N++) doivent se convaincre qu'un management privilégiant la santé au travail est une des clés essentielles de la Qualité de Vie Au Travail pour tous les agents. Votre représentant FO a été reconduit à l'unanimité secrétaire du CCHSCT DGAC.

Les suites données

GT «harmonisation des Documents Uniques»

Rappel : ce GT doit reprendre et harmoniser entièrement la démarche d'évaluation des risques professionnels à la DGAC (1^{ère} réunion le 3 avril 2014). Cette démarche doit pouvoir s'appuyer sur l'engagement formel de la Direction Générale. FO a bien souligné que cette démarche devait être concrète et pragmatique pour répondre à deux objectifs : le premier local, le second national.

Localement, la démarche doit reposer sur la création du groupe projet composé de la hiérarchie, de l'agent de prévention, du service médical et social et des représentants du CHSCT national. Ce groupe a pour mission, pour chaque service :

- de suivre le Document Unique,
- de réaliser une grille d'identification des dangers présents,
- d'établir et de suivre le plan de prévention et le plan d'action.

Le travail de ce groupe sera régulièrement présenté en CoDir. Un guide devrait être disponible avant la fin 2014. FO a insisté sur l'obligation réglementaire instituée par le décret 2011-774 ainsi que par l'article L.4121-1 du Code du Travail faite à l'employeur en termes de résultats et de moyens à mettre œuvre.

Fiche d'exposition aux facteurs de risque professionnel

Les obligations réglementaires ont été précisées par une note de la Fonction Publique. Des propositions ont été faites, une méthodologie reste à définir.

Dimensionnement du réseau de prévention

FO rappelle le manque d'harmonisation sur le positionnement des agents de prévention à temps plein à la DGAC (par ex en CRNA).

Les prochaines restructurations à la DGAC doivent s'accompagner d'une réflexion sur les moyens donnés

aux conseillers de prévention ainsi que sur leur positionnement.

Habilitations électriques

Les travaux du GT vont aboutir à la diffusion d'une note de service, validée à l'unanimité des représentants des personnels du CCHSCT national. A ce titre, FO souligne la qualité du travail accompli. La démarche d'habilitation dans les différents services de la DGAC pourra s'appuyer sur une réflexion nationale.

Etat d'avancement

Qualité de Vie Au Travail

La société GESTE, retenue par appel d'offre du marché QVAT, a présenté la démarche globale choisie par la DGAC (les détails de cette démarche figurent dans le compte rendu sur le comité de suivi national).

Formation des membres des CHSCT

Attention : cette formation est obligatoire par mandature, conformément au décret 82-453 modifié. Ces formations s'arrêteront en juin 2014.

Suivi de l'accidentologie à la DGAC

En 2013, augmentation significative tant en nombre qu'en gravité des accidents de service et du travail...

Intervention de FO en Questions diverses

- lien juridique entre un arrêt de travail et sa qualification en accident de service dans le cadre de la souffrance au travail : attente de réponse SDJ,
- lien à mettre en place entre les Plans de Prévention du Risque Routier des sites et les Plans de Déplacement Entreprise des sites aéroportuaires : un PDE exemple sera présenté lors du prochain CCHSCT de juin 2014,
- bilan des évacuations incendie des Tours de contrôle et les consignes appliquées localement.

